

Commune de MAS SAINTES PUELLES

Conseil municipal Séance du mercredi 24 novembre 2021 Procès verbal

Le mercredi vingt-quatre novembre deux mil vingt et un, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle SIAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2021

Présents : Isabelle SIAU, Alain PELISSIER, Mathias ALETRU, Maryline BEAUDONNET, Guy BUSSON, Fanny EHRARDT, Brigitte FOURNIL, René GALLARD, Jérôme MEUNIER, Jean Claude NAUDINAT, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET.

Absents :

Absents excusés : Adeline PLANQUE, Françoise PEYROUZET, Pierre MONOD.

Procurations : Adeline PALANQUE (mandant)/Isabelle SIAU (mandataire); Françoise PEYROUZET (mandant)/Alain PELISSIER (mandataire).

Secrétaire de séance : Mme Nathalie RUIZ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 octobre 2021

1- Compte rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), voici les décisions prises dans le cadre de la délégation confiée à Madame le maire par délibération DE_2020_010 en date du 10 juin 2020 :

1-1 Déclarations d'intention d'aliéner

Date	Objet de la décision
19/10/2021	Renonciation à préemption DIA parcelle C 544 située chemin du Moulin. Vente SCI du Mas Saintes Puelles

1-2 Concession dans les cimetières

Concession de terrain dans le cimetière communal accordée à Monsieur et Madame Hervé DELCROS (Concession n°377/n° du plan 377/6 m2)

1-3 Contrats d'assurance

Avenant pour la prolongation du contrat d'assurance statutaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC

2- Fonction publique

2-1 Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (suite)

Lors de la précédente réunion, le conseil municipal a modifié le tableau des effectifs en créant le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe. La fonctionnaire nommée à ce grade d'avancement fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril 2022.

2-2 LDG (Lignes Directrices de Gestion) et Règlement Intérieur validé par le Centre de Gestion de l'Aude

Les Lignes Directrices de Gestion sont arrêtées ; Elles prennent effet au 1^{er} novembre 2021, sont établies pour une durée pluriannuelle de 6 ans et pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période ;

3- Finances publiques

3-1 Décision modificative

La ligne de crédit au chapitre 011, article 6067, est augmentée de 721 €, pour l'achat de livre de Noël.

4- Institution et vie politique

4-1 Transfert des compétences du Syndicat Lauragais Audois à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

Il convient d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

- afin de confier la gestion de la Maison France Services sur le territoire de Castelnaudary au CIAS Castelnaudary Lauragais Audois ;

- suite au transfert des compétences du Syndicat Lauragais Audois dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire : intégration des sites ci-dessus ayant un rayonnement intercommunal :

- Accueils de Loisirs Périscolaires sans temps d'Activités Péri-Educatives (semaine et/ou mercredis) situés à PAYRA SUR L'HERS, SALLES SUR L'HERS, PEYRENS, MONTMAUR « Amstramgram » à SAINT PAPOUL, SOUILHANELS, ISSEL, VILLEMAGNE, VERDUN EN LAURAGAIS, « Les Loustics » à FENDEUILLE, SOUPEX (team Soda), LA prestation de service jeunes et comprenant les cantines scolaires situées à PAYRA SUR L'HERS et SALLES SUR L'HERS,

- Accueils de Loisirs Extrascolaires (vacances et/ou séjours) situés à SALLES SUR L'HERS, PEYRENS « Amstramgram » à SAINT PAPOUL, SOUILHANELS, « Les Loustics » à FENDEUILLE, SOUPEX (team Soda) et de la PRESTATION DE SERVICE JEUNES.

Selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, par délibérations concordantes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes ; A défaut de délibérations dans ce délai, les avis des conseils municipaux sont réputés favorables.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve les statuts de la communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

4-2 Validation des éléments de la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'installation de la chaudière à granulés

La délibération en date du 7 juillet 2021 par laquelle la commune de MAS SAINTES PUELLES adhère à la mission d'analyse d'opportunité bois-énergie proposé par le SYADEN.

Dans ce contexte de projet d'énergies renouvelables, la commune a souhaité connaître la possibilité de remplacer ces multiples systèmes de production en chauffage existants (convecteurs électriques et chaudières gaz propane), vétustes et énergivores par une chaudière centralisée alimentée aux granulés de bois pour le bâtiment de la mairie, des écoles et de la cantine scolaire.

Cette étude a fait l'objet d'une analyse d'opportunité et de devis auprès d'entreprises spécialisées ; le coût du projet de remplacements des ces chaudières

s'élève à un montant HT estimé de 187 258 € avec la maîtrise d'œuvre et propose le plan de financement suivant :

Organisme financeur	Travaux concernés	Montant	Montant demandé	%
REGION Occitanie	Chaudière bois et ses équipements avec équipements silo + réseau primaire +réseau de chaleur technique	185 904,00 €	92 952€	50%
Conseil Départemental de L'AUDE	Chaudière bois et ses équipements avec équipements silo + réseau primaire +réseau de chaleur technique	185 904,00 €	37 181€	20%
Fonds Chaleur: Agence pour la Transition Energetique	Production d'EnR + réseau de chaleur technique	185 904,00 €	20 000€	11%
TOTAL D AIDE ATTENDU			150 133€	
RESTE A FINANCER POUR LA COMMUNE € HT			58 034,63 €	

3

5- Questions diverses

5-1 Canal du Midi

L'intervention de nettoyage du canal est reportée pour cause d'intempérie.

5-2 Vœux du maire

Prévus le 21 janvier 2022 ou le 28 janvier 2022.

5-3 Commissions municipales

Le bilan des commissions est évoqué.

5-4 Colis de Noël

La distribution est prévue et mise en place.

Fin de séance